

N° 2019/036

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du **lundi 30 septembre 2019**

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 30 septembre 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **LÉVÊQUE** Marie-José a donné procuration à Mme **GIGON** Christine.

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. **ALLIER** Jérôme

M. **PARRA** Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 06 -30/09/2019
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame **CROUZET** Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt de 2 dossiers de demande de subvention.

Dossier émanant de l'association « Chacun pour tous » :

Madame **CROUZET** Béatrice, adjointe au Maire présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation d'un concours de belote suivie d'une soirée ardéchoise le 07 décembre 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 1549€. Madame **CROUZET** précise que la commission d'attribution réunie le même jour a proposé une subvention à hauteur de 300€. Mme **CROUZET** informe que cette association est déjà bien intégrée à Coux, elle a participé aux buvettes du marché. L'association « chacun pour tous » a pour objectif de réunir des familles d'enfants ayant des difficultés (handicap, difficultés d'apprentissage, troubles du comportement).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Chacun pour tous » ».**

Dossier émanant de l'association « Un jour, un lieu » :

M. LECOMTE Marc, présente aux élus le dossier de demande par l'association Un Jour Un lieu pour l'aménagement d'une nouvelle cabane à livres dans l'ancienne cabine téléphonique située sur le parking de l'école du village. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 400€, pour un budget prévisionnel de 419€.

Monsieur LECOMTE Marc précise que la commission d'attribution réunie ce jour a proposé une subvention à hauteur de 300€.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que la cabine téléphonique a été cédée par Orange à la commune. Il est nécessaire de signer une convention pour une mise à disposition de la cabine à l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Un jour, un lieu »**
- **Le versement de la subvention se fera après la signature de la convention et à la fin des travaux.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

